

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

votants : 29

OBJET :

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE -
VÉLO CLUB AIGLON**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 29 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel
GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN,
Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard
LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné
pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN qui a donné
pouvoir à M. Lionel GONNET, Mme Charlene RENARD qui a donné
pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a
donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Jean-Luc PAULHE qui a
donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Nicole
GONDOUIN qui a donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah
LHESSANI qui a donné pouvoir à M. Mickaël MESNIL, M. Stéphane
CLOUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Christine
CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Cédric
COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Fleur GOSSELIN et M. Thierry
PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE.

Monsieur Gérard LATINIER a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

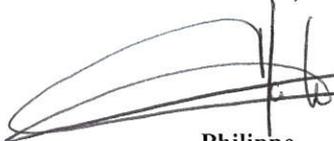
transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **6 AVR. 2021**

Publié

le : **6 AVR. 2021**

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Le Vélo Club Aiglon est une association sportive qui a pour objet
la promotion du cyclisme sur notre territoire.

Dans ce cadre, en plus de l'encadrement de jeunes et d'adultes
pour la pratique sportive, le club participe activement aux
animations sportives organisées par la Ville de L'Aigle et met en
œuvre, sur notre territoire, de nombreuses courses et
organisations cyclistes.

Afin de remplir ces différentes missions, il utilise un véhicule
dédié plus particulièrement à la sécurisation des
manifestations. Ce dernier est ainsi un outil indispensable au
fonctionnement de l'association.

Le Vélo Club Aiglon a fait savoir que le véhicule qu'il utilise actuellement se dégrade et sollicite la participation de la Ville de L'Aigle pour procéder à son remplacement.

Pour rappel, une telle subvention exceptionnelle, d'un montant de 4 000,00 €, avait été octroyée par le Conseil Municipal de L'Aigle, le 30 janvier 2008, pour l'achat d'un véhicule d'occasion.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ ***SE PRONONCE FAVORABLEMENT*** quant à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 12 000 €.

Les crédits seront pris sur l'imputation 325 / 65748 / 103 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé », budget 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE